

Période de réinscription	Jusqu'au 17 juillet
Sélection des questions locales	À partir du 18 juillet
Communication de l'enquête auprès des salariés	Début septembre
Terrain (participation des salariés)	Du 14 septembre au 2 octobre
Communication des résultats aux organismes	18 décembre

Vos contacts

Pascal Clément,
chef de projet BSI
✉ bsi@ucanss.fr
☎ 01.45.38.81.24

*Direction des relations
sociales institutionnelles*

Ou auprès de BVA
✉ ucanss@bva-
group.fr



Baromètre social 2020



Les commandes du BSI ont été initialement réalisées au mois de janvier et les salariés devaient participer à partir du 16 mars

Compte tenu de la crise sanitaire, le BSI 2020 est décalé au mois de septembre, ce qui permet de rouvrir les commandes pour les organismes non inscrits cette année

Vous trouverez dans ce document toutes les modalités de commande



Le site BSI de l'UCANSS : <http://ucanss-bsi.fr/>

Chaque organisme bénéficie d'un espace personnalisé qui regroupe des informations sur l'identité de l'organisme (nom du directeur, référents BSI etc.)

Les identifiants de connexion correspondent à l'organisme, il n'y a pas d'identifiant par individu. Il faut donc partager les identifiants de votre organisme auprès de chaque personne susceptible de se connecter au site BSI UCANSS.

Deux possibilités :

1- Votre organisme est déjà inscrit sur le site

La connexion s'effectue avec l'identifiant et le mot de passe que vous utilisez habituellement

2 - Votre organisme n'est pas inscrit sur le site

Inscription par le lien « [Cliquez ici](#) » si vous n'êtes pas encore inscrit sur ce site, présent en haut et à droite de l'écran et vous choisissez vous-même votre identifiant et mot de passe.



Veillez à bien noter votre identifiant et mot de passe

Si le mot de passe est perdu, vous devez cliquer sur « mot de passe oublié » et réinitialiser un nouveau mot de passe.

Pour ce faire, il est nécessaire de connaître l'adresse mail qui sert d'identifiant à l'organisme puisque le lien permettant la réinitialisation sera envoyé à cette adresse.

Si votre adresse mail a également été oubliée, vous devez envoyer un message à BVA (ucanss@bva.fr) en signalant le nom de votre organisme et la nouvelle adresse mail d'identification.

Les nouveautés du BSI 2020

Trois nouveautés du BSI 2020 avant COVID

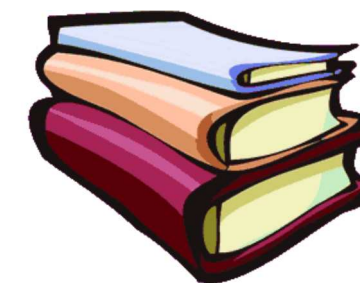
- Le tronc commun du questionnaire a été réduit de 40 à 25 questions,
- Le nombre de questions locales est parallèlement augmenté de 6 à 12 questions, afin de laisser plus d'opportunité aux organismes locaux,
- Trois questions ouvertes ont été intégrées dans le tronc commun,

La réouverture des inscriptions

Le processus a été modifié pour cette réouverture

Ce qui ne change pas

- Le processus de commande s'effectue comme habituellement sur le site <https://www.ucanss-bsi.fr/>
- Vous recevrez par mail une confirmation de votre inscription



Ce qui change

- Vous ne pourrez pas choisir vos questions locales à partir du site
- A l'issue de votre inscription, c'est BVA qui vous enverra un mail pour le choix de vos questions locales. Ce mail comprendra un fichier excel comprenant la bibliothèque de questions.

Pour rappel, la bibliothèque de questions a été complétée pour prendre en compte le contexte de crise sanitaire et ainsi interroger vos salariés sur cette période.

Commande du BSI

Vous devez vous connecter au site du BSI et identifier votre organisme. Cliquer sur l'onglet "votre organisme" pour vérifier vos informations et si besoin les modifier (bouton "modifier ces informations").

Cliquer ensuite sur l'onglet "inscription au BSI 2020" et laissez vous guider.

Le bon de commande sera transmis au directeur et aux deux référents.

Communication

Des supports de communication (affiches, vidéos, logo etc.) sont disponibles sur le site pour communiquer auprès de vos salariés, rubrique « outils et tuto ». **Des nouvelles affiches spécifiques au confinement seront également disponibles.**

